



CC des Hauts du Doubs (Siren : 242504348)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mouthe
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	19/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Marie SAILLARD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie - 3 grande rue
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25240 MOUTHE
Téléphone	03 81 69 11 18
Fax	03 81 69 14 27
Courriel	cchd2@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	Taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	2 804
Densité moyenne	14,58

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Brey-et-Maison-du-Bois (212500961)	97
25	Chapelle-des-Bois (212501217)	279
25	Châtelblanc (212501316)	118
25	Chaux-Neuve (212501423)	289
25	Gellin (212502637)	233
25	Le Crouzet (212501795)	63
25	Les Pontets (212504641)	134
25	Les Villedieu (212506190)	201
25	Mouthe (212504138)	985
25	Petite-Chaux (212504518)	150
25	Reculfoz (212504831)	54
25	Rondefontaine (212505010)	30
25	Sarrageois (212505341)	171

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz
- <i>Distribution publique d'électricité - CC autorisée à adhérer au Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>création, gestion des réseaux intercommunaux et gestion de les stations d'épuration de Gellin et de Chapelle-des-Bois (et réseau de ladite commune)</i>
- Assainissement non collectif
<i>mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif comprenant le contrôle des installations neuves et à réhabiliter. Pour financer le service une redevance pourra être mise en place.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>programme visant à l'amélioration de l'environnement intégrant d'éventuels programmes d'entretien et de mise en valeur des espaces naturels qui auront été déclarés d'intérêt communautaire.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- aménagement et gestion d'une zone d'activités sur la commune du Brey. La compétence relative à la réalisation, aménagement et gestion de deux zones d'activités économiques qui seront réalisées sur le territoire de Mouthe et Sarrageois est supprimée - réalisation et gestion d'équipements immobiliers nécessaires au maintien ou au développement de l'activité économique et touristique d'intérêt communautaire (tous équipement de cette nature (sous forme de location ou vente de terrains ou de bâtiments) ou destinés à la création d'emplois et à l'augmentation des bases de taxe professionnelle - promotion et animation économique et touristique d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire toutes actions menées dans le cadre d'une ORAC ou d'une ORIL, mise en place d'actions événementielles collectives et la réhabilitation ou la modernisation de l'outil de travail ou d'hébergement à vocation touristique.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs  
*construction, entretien, mise aux normes, fonctionnement des tremplins de Chaux Neuve et de leurs abords implantés sur la côte Feuillée et l'animation et le développement de l'activité sportive et touristique connexe à cet équipement. la CC est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte du stade de saut à ski de Chaux Neuve*

- Etablissements scolaires

*- fonctionnement et investissement des écoles publiques préélémentaires et élémentaires. fonctionnement des écoles privées de même nature.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*- action en faveur de la jeunesse. Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions relevant du Contrat Temps Libre. - actions en faveur des activités socioculturelles et sportives reconnues d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire toutes les actions dans ce domaine qui par l'origine intercommunale des bénéficiaires et le caractère original et innovant, méritent d'être prises en charges par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)*

- Activités sportives

*- gestion, aménagement et promotion du domaine skiable nordique de la Communauté de Communes, intégrant la création et la gestion des structures d'accueil et le déneigement des accès aux pistes et des parkings correspondants. la communauté de communes est autorisée à adhérer à tout établissement public chargé de la promotion et de l'animation touristique sur un périmètre limité au PNRHJ.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*- participation et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) la communauté de communes est autorisée à adhérer à l'établissement public chargé de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCOT précité.*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*- constitution de réserves financières et réalisation ou gestion d'opérations d'aménagement du territoire reconnues d'intérêt communautaire. sont reconnues d'intérêt communautaire toutes actions ou opérations (de type ZAC, ZAD ou droit de préemption par délégation) futures dont l'objet ou la nature se situe essentiellement dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes. La communauté de communes est autorisée à adhérer à l'établissement public foncier du Doubs.*

- Constitution de réserves foncières

- Transport scolaire

*- organisation et gestion des transports scolaire et périscolaires, et transport à la demande.*

#### Développement touristique

- Tourisme

*- Actions en faveur du développement touristique reconnues d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire l'office du tourisme et son antenne locale de Chapelle-des-Bois, la signalétique touristique, le relais infos services et les circuits de loisirs intercommunaux, les relais campings cars de Chapelle-des-Bois, Mouthe et Chaux-Neuve, les animations/événements collectifs impliquant au moins deux communes ou ayant un rayonnement intercommunal affirmé. (les études touristiques sur le territoire communautaire) - Aménagement et développement du site touristique de la Source du Doubs*

<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>Programme Local de l'Habitat (PLH). La CCHD est autorisée à adhérer à l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>- la communauté de communes est autorisée à participer à une éventuelles structure intercommunale porteuse de ces actions ou à signer une convention avec les structures compétentes.</i>
<b>Infrastructures</b>
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires <i>- la communauté de communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte de réalisation de l'abattoir.</i>
<b>Autres</b>
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>- participation et suivi du Pays du Haut-Doubs et contractualisation avec les insitutions européennes, nationales, régionales, et départementales dans le cadre de ce Pays. la communauté de communes est autorisée à adhérer aux établissements publics chargés de présider aux destinées du Pays du Haut-Doubs et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ)</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>compétence "Très Haut Débit" -établissement, par réalisation ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit ; - réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; - gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; - organisation et mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures réseaux ; -l'activité "d'opérateur d'opérateurs" en mettant à disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - offre de service de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. la CCHD est autorisée à adhérer au syndicat mixte "Doubs très haut débit"</i>
- Autres <i>- gestion de bâtiment publics propriété de la CCHD: garage intercommunale bâtiment de la gendarmerie atelier de distillation bâtiment commerciale rue du pré Lorrain - coordination et mise en place des réseaux concernant les nouvelles techniques de communication - participation financière à la réhabilitation de l'hôpital de Mouthé</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	SYNDICAT DE L'ABATTOIR DU HAUT DOUBS (200033066)	SM fermé	61 609
39	Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (253901664)	SM ouvert	244 788
25	SYNDICAT MIXTE POUR LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS DU HAUT DOUBS (252500533)	SM fermé	130 461
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	149 660
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	539 045

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)